

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 21 novembre 2016

n°16

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 20

PRESENTS (15) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, Mme BARREAU, M.BARBOT, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.BEN EMBAREK , M.PREHER, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MARTIN, Mme PONTIER, M.MELQUIOND

POUVOIRS (5) : Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à M.MELQUIOND
M.HENEAU donne pouvoir à Mme BARREAU
Mme BOURAT donne pouvoir à M.PREHER
Mme AZIHARI donne pouvoir à M.BEN EMBAREK

EXCUSES (0) :

Secrétaire de séance : Mme BARREAU

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Diagnostic territorial et mise en place de stages de théâtre au Conservatoire à Rayonnement Départemental – Demande de subvention

La collectivité, sur proposition de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, souhaite disposer d'un diagnostic exhaustif de son futur territoire. En effet, l'intégration de trois communautés de communes dans le nouveau périmètre de l'agglomération nécessite de réaliser un état des lieux des différents opérateurs dans le domaine de l'enseignement artistique ainsi que dans le domaine du spectacle vivant. Cette étude permettra de connaître la diversité des acteurs culturels et pédagogiques, et ainsi envisager la mise en perspective des futures collaborations, pour le conservatoire à rayonnement départemental notamment. En tant qu'équipement structurant, son intervention dans le domaine de l'éducation artistique doit prendre en compte l'ensemble des publics, en particulier les plus éloignés.

La CAPC approuve la proposition de la DRAC de conduire l'étude et d'en confier la réalisation à un cabinet spécialisé dans le domaine.

Dans le cadre de son projet d'établissement, et afin de compléter l'offre pédagogique, le Conservatoire à rayonnement départemental met en place durant les vacances scolaires, des stages d'initiation théâtre en direction de tous les publics, qu'ils soient ou non élèves dans l'établissement.

A ce titre, la CAPC sollicite une subvention d'un montant de 13 000 € pour la mise en place de ces actions.

* * * * *

VU l'article 11.4 des statuts de la communauté d'agglomération relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

Acquitté en PREFECTURE le 23/11/2016

CONSIDERANT l'évolution du territoire de la collectivité d'agglomération à compter du 1er janvier 2017,

CONSIDERANT la nécessité d'avoir une connaissance plus élargie des acteurs de l'enseignement artistique et plus largement du spectacle vivant,

CONSIDERANT l'évolution des pratiques pédagogiques et la mise en place de stages théâtre,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter auprès de la DRAC l'octroi d'une subvention d'un montant de 13 000 € pour le financement de ces actions,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Les recettes seront imputées sur la ligne budgétaire 312/74718/5120 (DRAC)

Le n° SIRET de la collectivité est le suivant : 268 600 413 000 12

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 23/11/16

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

